



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**



**Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nancy-Metz**

**Master MEEF 1<sup>er</sup> degré – Année universitaire 2023-2024**

**SI 8.2 dans le domaine Arts  
Composante Education musicale et composante Arts plastiques**

En arts, chaque étudiant choisit une des deux composantes arts plastiques ou éducation musicale pour l'évaluation.

**Cadrage de la SI 8.2 (Arts plastiques ou Education musicale)**

Analyse d'une séance mise en œuvre pendant l'un des stages de pratique accompagnée (semestre 7 ou 8).

1. Situation de la séance dans une perspective de progressivité au sein d'une séquence.
2. Analyse des œuvres de référence et/ou des autres supports proposés aux élèves
3. Identification de l'objectif en articulation avec le texte des programmes du cycle concerné et avec les caractéristiques des œuvres et supports choisis.
4. Présentation des phases de la séance.
5. Analyse de 2 aspects mettant en évidence l'écart entre l'attendu et le réalisé. Cette analyse pourra porter par exemple sur le matériel ou les supports mis à disposition ; sur les gestes professionnels de l'enseignant pendant l'action en classe ; sur la conception de la séance ; sur les productions des élèves ...

**A déposer sur Arche et à envoyer à votre formateur pour le jeudi 23 mai 2024 date limite.**

Le document à rendre doit comporter 3 à 4 pages hors annexes éventuelles. Papier et format : Papier blanc A 4, marges, 2,5 cm. Police de caractère Times 12 ; Interligne 1,5 Texte justifié. Maîtrise de la langue française et respect des normes de citation APA